

DÉLIBÉRATION n° 2025/072

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juin 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.
Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Proposition d'annulation titre (ARAC)

La Commune a fait réaliser les travaux de construction de la coque chaude du cinéma par l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) entre 2022 et 2024.

Le chantier ayant pris du retard, nous avons émis un titre, en date du 03.12.2024, relatif à des pénalités que nous avons appliquées dans le cadre du marché de partenariat entre la Commune et l'ARAC, signé le 24 mars 2022.

Compte tenu du retard de versement des subventions par les divers financeurs dont certaines non encore perçues, la commune n'a pas été en mesure de les reverser à l'ARAC dans les délais prévus, il convient donc d'annuler le titre n° 700 d'une valeur de 57 786.22 €.

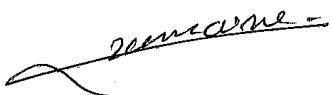
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

➤ L'annulation du titre n° 700 émis sur l'exercice 2024

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 6 juin 2025